

Le communiqué du Conseil des ministres du mercredi 20 Janvier 2016

Le Président Macky SALL a réuni le Conseil des Ministres, ce mercredi 20 janvier 2016, à 10 heures, au Palais de la République.

Entamant sa communication autour de la refondation, du développement et de la modernisation des systèmes de transport, en vue de faciliter la libre circulation des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire national, le Chef de l'Etat indique au Gouvernement l'impératif d'accentuer la réalisation d'infrastructures routières, ferroviaires, aériennes et maritimes modernes.

A ce titre, le Président de la République invite le Premier Ministre à faire prendre, relativement à notre ambition collective d'un Sénégal Emergent, toutes les dispositions nécessaires pour promouvoir un système de transport multimodal cohérent et intégré, accélérer les programmes de renouvellement des gros porteurs, des véhicules de transport urbains et interurbains, et assurer la desserte optimale du territoire national.

A cet égard, il convient, entre autres, de développer et sécuriser les transports routiers, ferroviaires, aériens et maritimes intérieurs, en veillant à la consolidation du désenclavement des régions à fort potentiel touristique, à la desserte maritime adéquate de plusieurs localités de la région de Dakar et de la Petite côte, afin de faire du transport multimodal, un pilier de la modernisation du secteur.

Ainsi, le Président de la République exhorte le Gouvernement à capitaliser la concertation permanente avec l'ensemble des organisations des professionnels et acteurs du transport, en vue de dérouler des solutions consensuelles, aptes à soutenir la dynamique de développement économique et social du secteur. A ce titre, il demande au Premier Ministre de préparer, avant fin juin 2016, la tenue d'un forum national sur le développement des transports.

Poursuivant sa communication autour de la préservation de notre environnement et de la sauvegarde de l'écosystème du littoral, le Chef de l'Etat demande au Gouvernement de prendre, sans délai, toutes les mesures nécessaires pour mettre fin à l'extraction frauduleuse et à grande échelle de sable marin et de dunes en façade maritime et de déployer, en rapport avec les collectivités locales, une campagne de sensibilisation des populations sur les conséquences néfastes qui peuvent en découler.

Dans la même perspective, le Président de la République engage le Ministre de l'Environnement et du Développement durable à veiller à la conservation de la « bande des filaos », du cordon dunaire polarisé et à la sauvegarde de la forêt de Mbao, par un aménagement concerté et urgent de ce patrimoine naturel classé, dont la vocation est aussi de préserver de l'érosion côtière, une frange importante du littoral.

Dès lors, le Chef de l'Etat demande au Premier Ministre d'intensifier la mise en œuvre du Plan national de lutte contre l'érosion côtière, au niveau des zones vulnérables prioritaires de la région de Dakar et de la petite côte, notamment Hann, Thiaroye, Rufisque, Bargny, Sendou, Yéne, Saly Portudal, etc.

Rappelant l'importance primordiale qu'il accorde à la bonne conservation des archives et documents administratifs, le Président de la République invite le Gouvernement à veiller,

dans les ministères et structures publiques, au traitement et au reversement réguliers des archives conformément aux lois et règlements en vigueur.

Dans ce cadre, le Chef de l'Etat demande au Premier Ministre de renforcer les moyens logistiques, humains et financiers de l'Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (EBAD), et de la Direction des Archives Nationales.

Il l'invite également à lui proposer, dans les meilleurs délais, un Programme de Modernisation de la Gestion des Archives qui intègre la réalisation, à court terme, d'un Centre National des Archives, au Pôle urbain de Diamniadio.

Le Chef de l'Etat a clos sa communication sur son agenda diplomatique, en informant le Conseil qu'il prendra part, du 27 au 31 janvier 2016, à Addis Abeba, au Sommet de l'Union africaine et à la réunion du Comité d'Orientation du NEPAD.

Le Premier Ministre a axé sa communication sur les enjeux et défis du secteur du transport aérien et a rendu compte des activités qu'il a menées dans le cadre de la coordination de l'activité gouvernementale.

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement rural a fait le point du suivi de la campagne de commercialisation agricole.

Le Ministre du Renouveau Urbain, de l'Habitat et du Cadre de Vie a informé le Conseil de la préparation du 3ème Salon de l'Habitat.

Le Ministre de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire a fait part au Conseil de l'évaluation de la première année de mise en œuvre de l'acte III de la décentralisation et de la préparation de la mise en œuvre de la 2ème phase de cette réforme. Il a également rendu compte du nouveau programme de soutien à la décentralisation et de l'état de mise en œuvre du Programme de Gestion des Déchets solides urbains dans la région de Dakar.

Le Ministre auprès du Président de la République en charge du Suivi du Plan Sénégal Emergent a rendu compte de l'état d'avancement des différents projets et réformes.

Au titre des mesures individuelles, le Président de la République a pris les décisions suivantes :

-Monsieur Ibrahima SAKHO, Administrateur civil principal, matricule de solde n°508635/E, précédemment Gouverneur de la Région de Ziguinchor, est nommé Directeur général de l'Administration territoriale, en remplacement de Monsieur Léopold WADE, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;

-Monsieur Tanor Thiendella Sidy FALL, Commissaire de Police divisionnaire de classe exceptionnelle, matricule de solde n°529 320/L, est nommé Directeur général des Elections, en remplacement de Monsieur Oumar TOP, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;

-Monsieur Mouhamed Mahmoud DIOP, Administrateur civil principal, matricule de solde n°512 030/I, est nommé Directeur général de la Fonction publique au ministère de la

Fonction publique, de la Rationalisation des Effectifs et du Renouveau du Service public, en remplacement de Monsieur Nouhou Demba DIALLO, appelé à d'autres fonctions ;

-Madame Fatou SARR, Professeur de l'Enseignement moyen principal de 2^oclasse 2^oéchelon, titulaire d'un diplôme supérieur de Gestion des Entreprises, matricule de solde n°513 307/C, est nommée Inspecteur des Affaires administratives et financières au ministère de l'Industrie et des Mines.

Le Ministre auprès du Premier Ministre, Porte-parole du Gouvernement